

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	37 104 410	40,67	98,55	38 814 000	15 785 654	40,67	15 785 654
Taxe foncière non bâties (TFNB)	13 243	36,27	151,00	16 800	6 093	36,27	6 093
Taxe d'habitation (TH)	2 264 012	24,30	61,13	1 920 000	466 560	24,30	466 560
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	16 258 307	16 258 307	20,00	7 8295
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	1 938 235	24,30	20,00	1 611 000	78 295	20,00	7 8295

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$\frac{16\ 258\ 307}{=}$		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				85 188	0	-1 436 394	7 827 973	6 476 767

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
16 336 602		6 476 767		22 813 369

À CRETEIL
Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
MORIN NATHALIE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 02/04/2024
Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	7 286
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	75 472
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 371

Taxe foncière non bâtie

59

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :**
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

951 796

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

284

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrèevées hors locaux vacants
d. Bases dégrèevées locaux vacants
e. Bases dégrèevées majo THS

1 920 000
>>>
415 323
387 658

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

>>>
0
1,493532
26,92
13,75

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,493532
26,92
13,75

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	36,72	98,55	>>>	98,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	60,40	151,00	>>>	151,00
Taxe d'habitation (TH)	24,45	24,39	61,13	>>>	61,13
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National >>>
b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 7.5% départemental >>>
b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 30,08